

a six ou sept semaines. Dans un article du 29 janvier, l'*Ottawa Citizen* déclarait:

Parmi les plus durement frappés, il y a les organes des syndicats canadiens, qui ont perdu les privilèges des objets de deuxième classe et qui ont été prévenus par un fonctionnaire des Postes qu'ils n'avaient aucune chance de les recouvrer. Voici quelques exemples d'augmentations des frais postaux auxquelles ces journaux feront face dès le 1^{er} avril:

De \$1,057 par année à \$29,696 par année ...

De \$9,024 à \$84,756 ...

De \$18,000 à \$72,000 ...

La liste continue. Une autre de ces publications sans but lucratif, celle de l'Association du Conseil canadien du bien-être, a fort bien fait ressortir ce point. J'exhorte le ministre à réexaminer la situation. Le Conseil canadien du bien-être dit:

Si le Canada se retrouvait subitement sans des périodiques tels le *Canadian Geographic*, la *Community Planning Review*, le *Canadian Consumer*, le *Canadian Author and Bookman*, l'*Observer*, le *Canadian Nurse* et une foule d'autres revues publiées par des associations professionnelles, ethniques ou culturelles d'un bout à l'autre du pays, il serait comme une maison où la moitié des lumières tout à coup se trouveraient éteintes.

Moi, qui ai pendant longtemps fait appel au ministre et l'ai félicité de l'énergie et du bon sens dont il a fait preuve en majorant le tarif du courrier destiné aux particuliers, je l'exhorte à réexaminer la situation. Peut-être cela le décidera-t-il à reviser l'application de cette mesure aux journaux sans but lucratif. Sans doute n'a-t-il pas bien réfléchi à cette mesure. J'espère qu'il y réfléchira de nouveau, comme il a promis aujourd'hui de le faire pour les conditions de travail des postiers. Il devrait étudier de nouveau la situation, sans parti pris.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la question a été étudiée à fond au cours des débats sur les tarifs postaux et sur le bill postal proprement dit. Je me suis efforcé de répondre aussi impartialement et objectivement que possible

aux questions qui m'ont été posées depuis quatre ou cinq mois. J'ai l'impression de répéter toujours la même chose en réponse aux questions du député.

● (10.20 p.m.)

A l'heure actuelle, il nous faut manipuler 17 journaux ou quotidiens pour 1½c. Il est absolument impossible au gouvernement de recouvrer plus qu'une fraction infime de ses frais dans ce cas-ci. Lorsqu'un organisme sans but lucratif est créé, il s'attend de payer ses employés, sa main-d'œuvre; il s'attend de payer le papier, l'encre, les travaux d'impression, les honoraires de ses avocats et vérificateurs, et autres frais essentiels. Pourquoi ne s'attendrait-il pas à payer les frais de port; pourquoi espérait-il avoir ses timbres à titre gracieux, ou à un taux réduit? On a exagéré à cet égard de façon presque incroyable. Ainsi, on a fait beaucoup de chichi à propos des augmentations fantastiques que devra décréter le *Queen's Quarterly*, revue dont nous sommes nombreux à dire qu'elle ajoute à la qualité de la vie canadienne. On a prétendu qu'elle ne pouvait supporter ces augmentations. Les abonnés au *Queen's Quarterly* devront payer exactement 4c. de plus par an.

J'ai traité des publications sans but lucratif et des rédacteurs des syndicats, et j'ai pu démontrer que dans la plupart des cas, dans celui par exemple des Travailleurs unis de l'automobile, l'augmentation des tarifs postaux signifierait pour chacun des membres un supplément de 35c. par an. Un journal agricole et rural, typique de tous les journaux agricoles, dont le prix officiel d'abonnement est de \$1.50, mais qui, en fait, ne réclame à 98 p. 100 de ses abonnés que 25c. par an, devra maintenant en payer 35.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24 du soir).